

Emprunt nomade / Bookcrossing



“Le monde est un livre dont chaque pas nous ouvre une page.” – Alphonse de Lamartine

Emprunt nomade, Bookcrossing... c'est quoi ?

L'« Emprunt nomade » est un projet lancé en avril 2014 par les bibliothèques communales de Saint-Nicolas. Nous avons décidé d'intégrer cette action dans un projet de plus grande envergure (international) intitulé « Bookcrossing » et de partager avec vous cette expérience.

Le Bookcrossing consiste à libérer des livres dans la nature pour que des personnes les trouvent, les lisent et les déposent à leur tour quelque part (gare, centre commercial, abri-bus, bar, etc.)

A partir du 21 août 2015, les bibliothèques communales de Saint-Nicolas libèrent des dizaines de livres dans votre commune pour leur donner une seconde vie !

Vous avez découvert un livre... quoi faire ?

À l'intérieur du livre, vous pouvez trouver une étiquette sur laquelle est noté un numéro BCID. Rendez-vous sur le site <http://www.bookcrossing.com> et entrez ce numéro. Vous pouvez découvrir le voyage de ce livre et (anonymement si vous le souhaitez) dire où vous l'avez trouvé, laisser vos impressions et indiquer l'endroit où vous le libérez à votre tour !

Où trouver des livres dans la commune ?

Vous pouvez trouver la liste des livres libérés dans votre commune en consultant la page <http://www.bookcrossing.com/hunt>

Voici la liste des endroits où les bibliothèques de Saint-Nicolas déposent des livres (dès fin août) :

- Boulangerie Campanella à Montegnée (Place Emile Vandervelde, 56)
- Administration communale de Saint-Nicolas - 1^{er} étage (Rue de l'Hôtel communal, 63)
- Maison médicale de Tilleur (Rue Malgarny, 2)
- Maison de la Laïcité (Rue de la Libération, 20)
- Maison des Terrils - cafétéria (Rue Chantraine, 161)

(Merci à eux sans qui le projet ne pourrait se faire ! ☺)

Vous êtes un commerce ou une institution et vous souhaitez intégrer un dépôt Bookcrossing dans vos locaux ? Contactez-nous par email à l'adresse bibliotheques@saint-nicolas.be

Vous souhaitez vous aussi libérer des livres ?

Beaucoup d'entre vous ont probablement à la maison des livres que vous aimez (ou pas d'ailleurs). Peut-être souhaitez-vous leur rendre leur liberté et les faire voyager... C'est possible ! Une seule condition : les livres doivent être lisibles, en bon état (pas de livre avec des pages manquantes par exemple). Pour libérer des livres dans le circuit du bookcrossing, vous devez tout d'abord créer un compte sur le site <http://www.bookcrossing.com>. Ensuite, vous devez enregistrer le livre que vous souhaitez libérer en effectuant une recherche à l'aide du titre, de l'auteur ou de l'ISBN (numéro international normalisé du livre). Vous pouvez choisir d'imprimer des étiquettes pré-numérotées ou alors d'imprimer des étiquettes vierges sur lesquelles vous noterez à la main le numéro BCID généré par le système. Si vous n'avez pas d'étiquettes, vous pouvez tout à fait imprimer sur une feuille normale, découper et coller dans le livre.

Une fois votre livre enregistré, vous devez insérer une note de libération afin d'indiquer l'endroit (la zone) où vous aller le déposer. Vous pouvez choisir une zone déjà existante ou alors la créer vous-même.

Si vous éprouvez des problèmes lors de ces étapes, si vous souhaitez des étiquettes ou pour toutes autres informations : n'hésitez pas à nous contacter. Contact : Nicolas Fontaine - 04/234.71.87.

Aussi, vous pouvez simplement les amener dans une de nos bibliothèques ou à la Maison des Terrils où nous insérerons ces livres dans le circuit Bookcrossing.

Bonne lecture à tous !

